CC du Bocage de Passais la Conception (Siren : 246100341)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Passais
Arrondissement	Alençon
Département	Orne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	23/12/1993
Date d'effet	23/12/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Claude LECHERBONNIER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	MAIRIE DE PASSAIS LA CONCEPTION
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	61350 PASSAIS LA CONCEPTION
Téléphone	02 33 38 88 20
Fax	02 33 38 88 20
Courriel	cdc.bocagedepassais@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	4 907

Densité moyenne	25,13

Périmètre

Nombre total de communes membres : 9

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
61	Ceaucé (216100750)	1 270
61	L'Epinay-le-Comte (216101550)	186
61	Mantilly (216102483)	577
61	Passais (216103242)	814
61	Saint-Fraimbault (216103879)	591
61	Saint-Mars-d'Egrenne (216104216)	708
61	Saint-Roch-sur-Egrenne (216104521)	197
61	Saint-Siméon (216104554)	265
61	Torchamp (216104877)	299

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales *Les études, les travaux d'aménagement, de restauration et d'entretien des berges des rivières du territoire de la communauté de communes. L'étude d'une zone de développement éolien.*
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique *Etude, création et gestion des zones d'activités.*
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) *Toute action ayant pour objet de favoriser le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités artisanales, industrielles, "de service" et commerciales à l'exclusion des petits commerces de proximité.*
Développement et aménagement social et culturel
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs *Création et entretien des chemins de randonnée*
- Etablissements scolaires *Enseignement élémentaire (primaire) et préélémentaire (maternelle). La communauté de communes prend en charge : - les dépenses de fonctionnement applicables au temps scolaire et celles liées aux activités périscolaires et extrascolaires (garderie), à l'exclusion des dépenses de fonctionnement et d'investissement des cantines scolaires, - l'achat de mobiliers et matériels pour les classes (tables, chaises, lits, matériel informatique, photocopieur, matériel pédagogique, matériel divers), - les personnels travaillant dans les écoles (ATSEM, personnel assurant le ménage, personnel affecté à l'étude*

(matin et soir) ou à la garderie et ceux assurant l'accompagnement des transports scolaires.Ils seront transférés des communes et des SIVOS auxquels ils sont rattachés vers la communauté de communes : ils deviendront des personnels de la CDC, - les dépenses de l'antenne du RASED du secteur de Domfront, - les contributions obligatoires aux communes d'accueil, - la création et le développement du pôle scolaire qui sera implanté au collège René Gosciny (fonctionnement et investissement). Chaque commune reste propriétaire de ses immeubles et en assure le fonctionnement et l'investissement.
- Activités péri-scolaires
- Activités culturelles ou socioculturelles *COntribuer au développement des activités culturelles, de loisirs, sportives et pédagogiques. Sont exclus les équipements sportifs.*
- Activités sportives *Participer aux projets innovants d'initiative publique en complémentarité avec le syndicat mixte du centre de pleine nature de Torchamp et le syndicat mixte pour la mise en valeur et l'entretien des anciennes lignes de chemin de fer du bocage.*
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Transport scolaire *Prise en charge de la participation due au COnseil Général pour le transport scolaire des élèves non boursiers fréquentant le collège de Passais et les sections spécialisées de DOMFRONT (SEGPA,...).*
- Etudes et programmation *Toute action et étude concourant à l'aménagement de l'espace sur le territoire de la communauté, à l'exclusion des POS,PLU,carte communale et permis de construire.*
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie *Voies communales et chemins ruraux déjà viabilisés et recouverts y compris les ouvrages d¿art, l¿élagage, l¿éparage, l¿arasement des bermes et le curage des fossés. Première mise en état de viabilité et/ou la construction de chemins ruraux sous réserve qu¿ils desservent un hameau habité. Travaux relevant de l¿éclairage public existant.*
- Parcs de stationnement *Le transport en commun et les parcs de stationnement scolaires.*
Développement touristique
- Tourisme *Contribuer au développement touristique de la communauté du bocage de Passais par la participation active et financière à l'OTSI du bocage domfrontais.*
Logement et habitat
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire *Etude et réalisation de structures d'accueil pour les personnes âgées, les enfants et adolescents, étant précisé que la gestion n'est pas assurée par la communauté de communes. Attribution d'aides aux associations à caractère social.*
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) *Assurer la coordination des projets de construction, de réhabilitation de logements et de mise en oeuvre de lotissements communaux. La communauté de communes ne pourra construire ou réhabiliter des logements pour son compte propre qu'en devenant titulaire de droits réels par transfert de propriété de la part des communes ou bail emphytéotique.*
Autres
- Gestion de personnel (policiers-municipaux et garde-champêtre...) *Prise en charge des secrétaires de mairie de la communauté de communes et du personnel administratif.*
- Gestion d'un centre de secours *Prise en charge du contingent départemental du SDIS.*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population

61	SYNDICAT MIXTE DE LA VOIE VERTE DU BOCAGE (256103771)	SM fermé	22 453
61	SM DU CENTRE DE PLEINE NATURE DE TORCHAMP (256103896)	SM ouvert	13 352
61	SM POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE (256103177)	SM fermé	123 714

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)